

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 1er mars 2023

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le **1^{er} mars 2023**, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant Gilles Massey :

Étaient présents : Mesdames les conseillères, Martine André et Liliane Besner ainsi que Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy.

Était absent : Monsieur le maire Mario Tremblay

Assiste également à la séance, Mme Elizabeth Wainwright, coordonnatrice des communications, des loisirs et de la culture et en visioconférence Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Le maire suppléant, Gilles Massey, déclare la séance ouverte à 19 h 37.

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2023-03-031

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire suppléant, Gilles Massey, dépose l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} mars 2023.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par Madame la conseillère Martine André

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2023, après l'ajout des points 7.3 et 14.1 séance tenante.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

4. PAROLE AU MAIRE SUPPLÉANT

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

- 6.1 Nomination d'une greffière-trésorière de séance.
- 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier et 1^{er} février 2023.
- 6.3 Appui à la MRC Maskoutains auprès du Ministère de la Culture et des Communications concernant les bâtiments patrimoniaux.
- 6.4 Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges – Demande au Gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif afin de permettre de tenir des séances virtuelles dans certains cas.
- 6.5 Octroi de contrat - Forensik
- 6.6 Correspondance

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Dépôt de la lettre de démission de M. David Yee à titre de conseiller.
- 7.2 Dépôt de la lettre de démission de Mme Mei-Lin Yee à titre de conseillère.
- 7.3 Développements dans le processus de recrutement de la direction général et greffier-trésorier

8. FINANCES

- 8.1 Dépôt de la liste des déboursés
- 8.2 Approbation de la liste des comptes à payer

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. SERVICES URBAINS

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 10.

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 11.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 12.

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 13.

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Formation des élus

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

PAROLE AU MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le Maire suppléant procède à l'allocution du mot du maire.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2023-03-032

6.1 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'absence en présentielle de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Josée Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige la présence de la greffière-trésorière sur place;

CONSIDÉRANT QUE Mme Elizabeth Wainwright occupe le poste de coordonnatrice des communications, des loisirs et de la culture au sein de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame la conseillère Liliane Besner
Appuyé par Madame la conseillère Martine André
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

QU'EN l'absence en présentielle de la direction générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Elizabeth Wainwright agisse à titre de greffière-trésorière de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-03-033

6.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER ET DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier et du 1^{er} février 2023 sont déposés lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par Madame la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier et du 1^{er} février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-03-034

6.3 APPUI À LA MRC MASKOUTAINS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT QUE les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE c'est un impact majeur de recevoir un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par Madame la conseillère Martine André

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la présente résolution en appui de la MRC des Maskoutains et de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peut importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-03-035

6.4 APPUI À LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de mars 2020, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas de force majeure (ex.: pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame la conseillère Liliane Besner
Appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac demande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités;

QU'UNE copie de la présente résolution sera transmise aux municipalités locales de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui;

QU'UNE copie de la présente résolution sera transmise à notre députée provinciale, madame Marie-Claude Nichols ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

2023-03-036

6.5 OCTROI DE CONTRAT – FORENSIK

CONSIDÉRANT QU'UNE poursuite est en cours avec l'ancien directeur général, M. Mario Briggs au Tribunal administratif du travail;

CONSIDÉRANT QU'EN lien avec certains éléments il y a lieu de faire vérifier des données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE certaines vérifications ont déjà eu lieu en lien avec la délégation de la direction générale;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame la conseillère Martine André
Appuyé par Madame la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

QUE les vérifications supplémentaires des données informatiques, la production du rapport final ainsi que le témoignage en lien avec ses vérifications soient octroyés à la firme Forensik pour un montant maximum de 20 000\$ plus les taxes applicables et ce incluant la partie de délégation de la direction générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 CORRESPONDANCE

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. DAVID YEE À TITRE DE CONSEILLER

En fonction de *l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose la lettre de démission de M. David Yee à titre de conseiller municipal. La démission prenant effet à la date du dépôt de celle-ci soit le 20 février 2023.

7.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MME MEI-LIN YEE À TITRE DE CONSEILLÈRE

En fonction de *l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose la lettre de démission de Mme Mei-Lin Yee à titre de conseillère municipale. La démission prenant effet à la date du dépôt de celle-ci soit le 20 février 2023.

2023-03-037

7.3 DÉVELOPPEMENTS DANS LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Coupal a été sélectionnée au poste de directrice générale et greffière-trésorière de Vaudreuil-sur-le-Lac par la résolution no 2023-02-024 lors de la séance du 1^{er} février 2023;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE le comité de recrutement a été informé de modifications survenues dans les disponibilités de la candidate;

CONSIDÉRANT QUE Madame Coupal réitère son intérêt à occuper le poste sous réserve de certaines modalités;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt du conseil de procéder à la rencontre afin de discuter des conditions d'embauche pour favoriser une intégration réussie;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame la conseillère Liliane Besner
Appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

QUE le comité de recrutement accepte de rencontrer Madame Danielle Coupal pour discuter des modalités et des termes d'une éventuelle arrivée progressive, si estimé dans l'intérêt de la Municipalité;

QUE cette rencontre ait lieu d'ici le 8 mars 2023 afin d'éclairer la situation avec la date prévue d'entrée en service de Mme Coupal le 13 mars 2023;

QUE les membres du conseil souhaitant assister à la rencontre puissent y participer;

QUE la consultante au dossier, Madame Danielle Melanson, assiste également à la rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En fonction de l'article 142 du Code municipal le maire suppléant a déposé le 2 mars 2023 auprès de la greffière-trésorière son droit de VETO. Ce point sera reporté pour décision lors de la prochaine séance ordinaire.

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 2 février 2023 au 1^{er} mars 2023 pour un montant de 26 191.96 \$;

2023-03-038

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 55 701.27 \$ en date du 1^{er} mars 2023;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame la conseillère Martine André
Appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 12145 à 12174 totalisant un montant de 55 701.27 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. SERVICES URBAINS

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 10.

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 11.

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 12.

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 13.

14. AFFAIRES DIVERSES

2023-03-039

14.1 FORMATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT l'importance de la formation continue pour que les élus exercent leur rôle en tout respect de la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT que les élus ont suivi le premier volet d'une formation présentée par le MAMH en septembre 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de suivre le deuxième volet de cette formation qui porte sur le fonctionnement du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs changements de la direction générale ont eu lieu au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent suivre cette formation avant le 30 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est sans frais.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Il est proposé par Madame la conseillère Liliane Besner
Appuyé par Madame la conseillère Martine André

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les conseillers du MAMH, Mme Lyne Lapointe et M. Daniel-Joseph Chapdelaine, soient invités à présenter au conseil le deuxième volet de la formation;

QUE cette formation porte sur le fonctionnement du conseil municipal;

QUE cette formation ait lieu avant le 30 mars 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-03-040

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h57 l'ordre du jour étant épuisé,

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Il est proposé Madame la conseillère Liliane Besner
Appuyé par Madame la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1er mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Greffière-trésorière de la séance

Le maire suppléant

Elizabeth Wainwright

Gilles Massey

Je, Gilles Massey, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*